

## Le projet de plan fédéral de réduction des biocides

Aperçu des mesures par thèmes.

### 1. Circuit restreint

Ref.	Objectif	Mesure	Indicateur	Délai
1.1	Rapport "Circuit restreint".	Rédaction d'un rapport.  Le rapport comprendra des statistiques relatives à l'enregistrement des utilisateurs et des vendeurs de produits faisant partie du circuit restreint.	Disponibilité du rapport.	Dès 2022

### 2. Produit « borderline »

Ref.	Objectif	Mesure	Indicateur	Délai
2.1	Identification des produits "borderlines" tombant sous la législation biocide.	La législation relative aux biocides sera appliquée afin que les produits "borderlines" (ceux qui ne sont pas déclarés comme biocides mais qui sont bien vendus à ces fins) n'échappent pas aux obligations légales.	Nombre de produits ayant fait l'objet d'une décision.	Dès 2022

### 3. Information du public et des partenaires publics

Ref.	Objectif	Mesure	Indicateur	Délai
3.1	Mise à disposition sur le Web de la documentation disponible pour l'information du grand public et des professionnels.	Mise à disposition sur le Web des informations disponibles pour les biocides dans les meilleurs délais.	Mise à jour du site tous les mois.	Dès 2022
		Mise à disposition d'un moteur de recherche des produits biocides autorisés et d'une liste de produits biocides autorisés.	Mise à jour quotidienne de la base de données employée par le moteur de recherche pour générer la liste des produits autorisés.	Dès 2022
3.2	Collaborations avec l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire.	Mise à jour et transmission de listes de produits efficaces contre la propagation des maladies animales (PT3) en cas de pandémies.	Communication 2 fois par an avec l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire.	Dès 2022
3.3	Organisation d'un Forum annuel.	Rencontre avec les différents acteurs du secteur biocides.  Informations sur l'avancement des dossiers et de la législation.	Forum annuel.	Dès 2022
3.4	Sensibilisation des utilisateurs professionnels de biocides sur les risques et obligations relatives à ces produits.	Réalisation de campagnes d'information, de sensibilisation et de formations spécifiques pour certains secteurs.  Ces campagnes seront soutenues par l'existence d'un système de FAQ sur internet.	Campagnes de communication, FAQ et formation.	Dès 2022
3.5	Informer les familles avec de jeunes enfants et les bricoleurs quant 'aux risques associés aux produits chimiques.	Distribution de brochures expliquant comment éviter les accidents, y compris les biocides. Distribution de la brochure sur les alternatives aux biocides.	Nombre de brochures distribuées/ téléchargées.	Dès 2022
		Développement et actualisation sur le web d'une rubrique spécifiquement destinée aux citoyens, où se trouvent les informations relatives aux alternatives et aux risques.	Rubrique pour les citoyens.	
		Promotion et organisation de concours pour le jeu « <i>Save the emoji</i> » ( <a href="http://www.reddeemoji.be">www.reddeemoji.be</a> ). Ce jeu apprend aux jeunes à se familiariser avec les symboles de danger présents sur les produits chimiques.	Nombre de fois auxquels le jeu « <i>Save the emoji</i> » a été joué.	
	Podcast jeunesse sur les risques chimiques (NL).	Nombre de fois que le podcast a été écouté.		

#### 4. Toxicovigilance

Ref.	Objectif	Mesure	Indicateur	Délai
4.1	Connaissance sur la nature et de l'importance des intoxications aiguës avec des produits biocides.	Réaliser un suivi des incidents impliquant des produits biocides ayant fait l'objet d'un signalement auprès du Centre Antipoisons.  Sur base des résultats obtenus, de nouvelles actions pourront être entreprises avec une attention particulière aux publics socio-économiques plus fragiles.	Disponibilité d'un rapport de suivi.	Dès 2022

#### 5. Egalité de genre

Ref.	Objectif	Mesure	Indicateur	Délai
5.1	Prise en compte du paramètre du genre dans la politique et la communication relative aux biocides.	Etudier à quels types de produits les hommes et les femmes sont respectivement exposés, à travers les projets et recherches portant sur l'utilisation des biocides ou sur leur impact sur la santé.  Adapter la communication sur base des résultats obtenus.	Nombre de projets qui étudient ce paramètre.	En continu

#### 6. Régularisation du marché des biocides

Ref.	Objectif	Mesure	Indicateur	Délai
6.1	Respect de la réglementation sur la mise sur le marché de produits biocides.	Réalisation de campagnes d'inspection et de contrôles.	Nombre de campagnes et de contrôles.  Nombre d'avertissements.  Nombre de PV.	En continu

## 7. Formation des utilisateurs professionnels de produits biocides

Ref.	Objectif	Mesure	Indicateur	Délai
7.1	Formation des utilisateurs professionnels de produits biocides	Adoption d'un arrêté royal portant sur la formation pour l'utilisation de produits biocides dangereux : les produits concernés sont notamment les rodenticides, insecticides et les produits employés en fumigation.	Disponibilité d'une législation adaptée.	2022
		Développement et mise en œuvre d'un système informatique en lien avec les formations professionnelles.	Disponibilité d'une application informatique. Nombre de certificats délivrés.	2023

## 8. Observation du marché des biocides

Ref.	Objectif	Mesure	Indicateur	Délai
8.1	Connaissances du marché belge des biocides.	Connaissances du marché belge des biocides. Chaque année, différentes statistiques sur la mise sur le marché des biocides sont publiées, sur base des déclarations annuelles des produits autorisés et enregistrés en Belgique. Tant les informations sur les produits biocides que celles sur les substances actives sont disponibles.	Publication annuelle des données.	Dès 2022.
8.2	Connaissances du marché belge des biocides.	Analyser les statistiques de mise sur le marché belge des produits biocides en se basant sur les classes de danger les plus hautes pour l'environnement.	Disponibilité d'un rapport.	deuxième semestre 2023

## 9. Suivi et rapportage

Ref.	Objectif	Mesure	Indicateur	Délai
9.1	Actualisation du plan fédéral de réduction des biocides.	Tous les deux ans et demi, le plan de réduction des biocides sera évalué et actualisé au besoin.	Disponibilité du rapport d'évaluation.	Tous les deux ans et demi
9.2	Rapportage final du plan fédéral de réduction des biocides.	Rédaction d'un rapport reprenant l'état d'avancement des actions reprises dans le plan de réduction des biocides.	Disponibilité du rapport final	Tous les cinq ans